



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAÂ**

N° 1

Objet : Approbation de l'avenant n° 9 à la convention de délégation de service public des équipements sportifs et de loisirs de la station de Moliets-et-Maâ

Le 1^{er} juillet 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Muriel LAGORCE à M. Olivier MARTINEZ
- Mme Agathe BOURRETERE à Mme Sandra TOLLIS

Etait excusée :

- Mme Eva BELIN

Etaient également présents :

- M. David ASTRUC, Directeur de la SPL SOGEM
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU la convention modifiée de délégation de service public des équipements sportifs et de loisirs de la station de Moliets-et-Maâ conclue entre le Syndicat Mixte et la société publique locale SOGEM le 10 janvier 2013, et notamment l'article 4 stipulant que ladite convention est reconductible et l'article 19-2-2 prévoyant que toute demande de modification tarifaire par le délégataire, hors application des clauses de révision contractuelles, est soumise à l'accord préalable du Syndicat Mixte,

VU les avenants de la convention susvisée n° 1 en date du 23 juillet 2013, n° 2 du 6 décembre 2013, n° 3 du 9 janvier 2015, n° 4 du 19 février 2018, n° 5 du 16 avril 2019, n° 6 du 29 janvier 2020, n° 7 du 15 septembre 2020 et n° 8 du 21 décembre 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de conclure l'avenant n° 9 à la convention de délégation de service public susvisée qui a pour objet, d'une part, de prolonger l'actuelle délégation de service public d'une année supplémentaire et, d'autre part, d'approuver les deux nouvelles grilles tarifaires applicables respectivement au 1^{er} juillet 2022 et au 1^{er} janvier 2023,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés, moins une voix contre,

DECIDE :

Après avoir constaté que Mme Sandra TOLLIS, en qualité de Présidente Directrice Générale de la SPL SOGEM, ne prenait pas part au vote de ce dossier,

- d'approuver l'avenant n° 9 à la convention de délégation de service public relative à la gestion des équipements sportifs et de loisirs de la station de Moliets-et-Maâ conclue entre le Syndicat Mixte et la SPL SOGEM, tel qu'il est joint à la présente délibération,
- et d'autoriser le Président à signer ledit avenant et à le notifier à la SPL SOGEM.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022



ID : 040-254002165-20220701-MOL_DL1_010722-DE

Département des Landes

—
**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**
—

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS
DE LA STATION DE MOLIETS**

AVENANT N° 9



Entre les soussignés,

Le Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ, représenté par son Président, Monsieur Xavier FORTINON, autorisé à cet effet par délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} juillet 2022 et désigné dans ce qui suit par « le Syndicat Mixte »,

d'une part,

Et

La Société Publique Locale « Société de gestion de la station de Moliets » - SOGEM, société publique locale dont le siège est situé rue Mathieu Desbieys à Moliets-et-Maâ (40660), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le numéro 343 332 235, représentée par sa Présidente Directeur Général en exercice, Madame Sandra TOLLIS, et désignée dans ce qui suit par « la SOGEM »,

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Par délibération n° 1 du 14 décembre 2012, le Comité Syndical a approuvé la convention de délégation de service public des équipements sportifs et de loisirs de la station de Moliets au profit de la société publique locale (SPL) SOGEM.

Les conditions initiales de la convention conclue le 10 janvier 2013 ont été modifiées :

- par avenant n° 1 en date du 23 juillet 2013, en ce qui concerne, la mise à disposition à la SPL SOGEM des ouvrages du nouveau réseau d'arrosage afin qu'elle en assure la gestion et l'entretien conformément aux prescriptions résultant de la convention de délégation de service public et, s'agissant de la police de l'eau, dans le respect des dispositions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et de l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2011 portant autorisation de la restructuration du système d'irrigation du golf de Moliets,
- par avenant n° 2 en date du 23 décembre 2013, en ce qui concerne, la prise en compte d'un nouvel indice des prix utilisé dans la formule d'actualisation des tarifs pratiqués par la SPL SOGEM ainsi que la remise par la SATEL au Syndicat Mixte des terrains d'assiette des nouveaux forages,
- par avenant n° 3 en date du 23 janvier 2015 afin de prendre en compte la suppression et la création de produits ainsi que la refonte des tarifs maximums applicables à compter du 1^{er} janvier 2015,
- par avenant n° 4 en date du 19 février 2018 afin de prendre en compte la suppression et la création de produits ainsi que le remplacement d'un nouvel indice dans la formule d'actualisation des tarifs,
- par avenant n° 5 en date du 16 avril 2019 afin de prendre en compte la refonte des tarifs comprenant la suppression et la création de produits à compter du 1^{er} janvier 2019 ainsi que la substitution d'un indice INSEE par un autre dans la formule d'actualisation des tarifs pratiqués par la SPL SOGEM.
- par avenant n° 6 en date du 29 janvier 2020 afin de prendre en compte la modification de la formule de révision des tarifs, applicable à compter de l'année 2021, ainsi que la nouvelle grille tarifaire proposée pour 2020 constituant l'année « zéro » servant de base au calcul de l'indexation effectué chaque année.
- par avenant n° 7 en date du 15 septembre 2020 afin de prendre en compte l'annexe IV « liste des conventions conclues dans le cadre du fonctionnement de la délégation de service public » de la convention de délégation de service public le contrat à intervenir entre la SPL SOGEM et la société ORANGE en vue de l'implantation d'une station relais de téléphonie mobile à proximité du Club House.
- par avenant n° 8 en date du 21 décembre 2020 afin de prendre en compte la refonte de la grille tarifaire.

.../...



Le présent avenant a pour objet, d'une part, de prolonger l'actuelle délégation de service public d'une année supplémentaire, conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention de délégation de service public liant le Syndicat Mixte et la société publique locale SOGEM stipulant que ladite convention est reconductible, et d'autre part, d'approuver les deux nouvelles grilles tarifaires applicables respectivement au 1^{er} juillet 2022 et au 1^{er} janvier 2023.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La durée de la convention de délégation de service public liant le Syndicat Mixte et la société publique locale SOGEM est prolongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 :

La liste des tarifs de l'annexe VIII de la convention de délégation de service public est remplacée par les grilles tarifaires annexées au présent avenant.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le

La Présidente de la SPL SOGEM,

Le Président du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Xavier FORTINON

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022



ID : 040-254002165-20220701-MOL_DL1_010722-DE



TARIFS T.T.C. AU 1er JUILLET 2022		
PRODUITS T.T.C.		
1) PRACTICE TTC		
Carte 5 seaux		16 €
Carte 10 seaux		29 €
Carte 1 seau		4 €
2) LOCATIONS GOLF TTC		
Le club		4 €
La 1/2 série		15 €
La série		35 €
La série "Haut de gamme"		45 €
Le chariot		6 €
Le chariot électrique		17 €
Voiturette		36 €
forfait 10 voiturettes		315 €
forfait 10 voiturettes abonnés		255 €
Voiturette abonné		28 €
3) GREEN FEES TTC		
A / Parcours 9 trous		
Hors saison : du 01/01/2022 au 15/04/2022 et du 07/11/2022 au 31/12/2022		
Adulte		34 €
Etudiants et jeunes < 18 ans		17 €
LIBERTEE TIME		147 €
Saison : du 16 avril 2022 au 6 Novembre 2022		
Adulte		44 €
Etudiants et jeunes < 18 ans		22 €
LIBERTEE TIME 1 SEMAINE DE DATE À DATE		190 €
B / Parcours 18 trous		
Hors saison : du 01/01/2022 au 15/04/2022 et du 07/11/2022 au 31/12/2022		
Adulte		70 €
Etudiants et jeunes < 18 ans		35 €
LIBERTEE TIME 1 SEMAINE DE DATE À DATE		312 €
LIBERTEE TIME 2 SEMAINES DE DATE À DATE		447 €
Saison : du 16 avril 2022 au 6 Novembre 2022		
Adulte		88 €
Etudiants et jeunes < 18 ans RESA APRÈS 12H)		44 €
LIBERTEE TIME 1 SEMAINE DE DATE À DATE		396 €
LIBERTEE TIME 2 SEMAINES DE DATE À DATE		626 €
4) ABONNEMENTS TTC		
Abonnement voiturette à l'année		
Parcours 9 trous		
ABONNEMENT 10 MOIS 1/2 (année civile, hors 15/7-31/8)		
Individuel		855 €



Couple		1 369 €
Jeune -18 ANS		180 €
Etudiant - 25 ANS		345 €
Jeunes -35 ANS individuel		684 €
-35 ANS COUPLE		1 098 €
Abonnements Pâques/Toussaint		
Individuel		982 €
Couple		1 570 €
Jeune -18 ANS		197 €
Etudiant - 25 ANS		393 €
Jeunes -35 ANS individuel		785 €
-35 ANS COUPLE		1 258 €
ABONNEMENT 12 MOIS		
Individuel		1 108 €
Couple		1 777 €
Jeune -18 ANS		222 €
Etudiant - 25 ANS		446 €
Jeunes -35 ANS individuel		891 €
-35 ANS COUPLE		1 417 €
Parcours 27 trous		
ABONNEMENT 10 MOIS 1/2 (année civile, hors 15/7-31/8)		
Individuel		1 366 €
Couple		2 186 €
Jeune -18 ANS		275 €
Etudiant - 25 ANS		541 €
Jeunes -35 ANS individuel		1 093 €
-35 ANS COUPLE		1 745 €
Abonnements Pâques/Toussaint		
Individuel		1 559 €
Couple		2 494 €
Jeune -18 ANS		314 €
Etudiant - 25 ANS		621 €
Jeunes -35 ANS individuel		1 246 €
-35 ANS COUPLE		1 994 €
ABONNEMENT 12 MOIS		
Individuel		1 771 €
Couple		2 833 €
Jeune -18 ANS		355 €
Etudiant - 25 ANS		705 €
Jeunes -35 ANS individuel		1 417 €
-35 ANS COUPLE		2 265 €
Carte d'abonnement annuel VIP		
Entreprise TTC		3 757 €



5) DROITS D'INSCRIPTION COMPETITION TTC		
Droits d'inscription		11 €
Droits d'inscription membre		8 €
6) STAGES TTC		
Golf		
Cours individuels 1H		68 €
Cours individuels 1H à 2 pers		102 €
Fitting 45 mns		55 €
Fitting 1H30 / ANALYSE TECHNO		111 €
Parcours Accompagné 1 pers	2H	111 €
Parcours Accompagné 2 pers	2H	83 €
Parcours Accompagné 3 pers	2H	72 €
Carnet 6 cours ind 1H		364 €
Carnet 12 cours ind 1H		689 €
Découvrez le Golf	1H	22 €
Découvrez le Golf Jeunes -16ans	1H	16 €
Débutez le Golf	6H	212 €
Débutez le Golf Jeunes -16ans	6H	168 €
Performance/spécifiques	10H	320 €
Performance/spécifiques Jeunes 16ans	10H	277 €
Cours à thèmes	1H30	60 €
Passage Carte Verte		54 €
Kids Academy 6-8ans	4H	0 €
Kids Academy 9-12ans	6H	151 €
Kids Academy Perf	6H	0 €
Coaching individuel	8H	468 €
Tennis		
Initiation adulte		242 €
Initiation jeune		176 €
Perfectionnement adulte		242 €
Perfectionnement jeune		176 €
Pitchoun		109 €
7) LOCATION TENNIS TTC		
Location de court 1 heure: Terre Battue		22 €
Location de court 1 heure: Synthétique		15 €
Jeton éclairage		3 €
Carte abonnement 6 heures (synthétique)		75 €
Carte abonnement 6 heures (terre battue)		115 €
9) TGM TTC		
55 golfeurs		23 868 €


TARIFS T.T.C. POUR L'EXERCICE 2023 (à compter du 1er janvier)

PRODUITS T.T.C.		
1) PRACTICE TTC		
Carte 5 seaux		17 €
Carte 10 seaux		31 €
Carte 1 seau		4 €
2) LOCATIONS GOLF TTC		
Le club		4 €
La 1/2 série		16 €
La série		37 €
La série "Haut de gamme"		48 €
Le chariot		6 €
Le chariot électrique		18 €
Voiturette		39 €
forfait 10 voiturettes		337 €
forfait 10 voiturettes abonnés		273 €
Voiturette abonné		30 €
3) GREEN FEES TTC		
A / Parcours 9 trous		
Hors saison : du 01/01/2023 au 15/04/2023 et du 06/11/2023 au 31/12/2023		
Adulte		36 €
Etudiants et jeunes < 18 ans		18 €
LIBERTEE TIME		154 €
Saison : du 15 avril 2023 au 5 Novembre 2023		
Adulte		46 €
Etudiants et jeunes < 18 ans		24 €
LIBERTEE TIME 1 SEMAINE DE DATE À DATE		200 €
B / Parcours 18 trous		
Hors saison : du 01/01/2023 au 15/04/2023 et du 06/11/2023 au 31/12/2023		
Adulte		73 €
Etudiants et jeunes < 18 ans		37 €
LIBERTEE TIME 1 SEMAINE DE DATE À DATE		328 €
LIBERTEE TIME 2 SEMAINES DE DATE À DATE		470 €
Saison : du 15 avril 2023 au 5 Novembre 2023		
Adulte		92 €
Etudiants et jeunes < 18 ans RÉSA APRÈS 12H)		46 €
LIBERTEE TIME 1 SEMAINE DE DATE À DATE		416 €
LIBERTEE TIME 2 SEMAINES DE DATE À DATE		657 €
4) ABONNEMENTS TTC		
Abonnement voiturette à l'année		922 €
Parcours 9 trous		
ABONNEMENT 10 MOIS 1/2 (année civile, hors 15/7-31/8)		
Individuel		940 €
Couple		1 506 €
Jeune -18 ANS		198 €
Etudiant - 25 ANS		380 €
Jeunes -35 ANS individuel		753 €
-35 ANS COUPLE		1 208 €



Abonnements Pâques/Toussaint		
Individuel		1 080 €
Couple		1 727 €
Jeune -18 ANS		217 €
Etudiant - 25 ANS		432 €
Jeunes -35 ANS individuel		863 €
-35 ANS COUPLE		1 383 €
ABONNEMENT 12 MOIS		
Individuel		1 219 €
Couple		1 955 €
Jeune -18 ANS		245 €
Etudiant - 25 ANS		490 €
Jeunes -35 ANS individuel		980 €
-35 ANS COUPLE		1 559 €
Parcours 27 trous		
ABONNEMENT 10 MOIS 1/2 (année civile, hors 15/7-31/8)		
Individuel		1 503 €
Couple		2 405 €
Jeune -18 ANS		303 €
Etudiant - 25 ANS		595 €
Jeunes -35 ANS individuel		1 202 €
-35 ANS COUPLE		1 919 €
Abonnements Pâques/Toussaint		
Individuel		1 715 €
Couple		2 743 €
Jeune -18 ANS		345 €
Etudiant - 25 ANS		683 €
Jeunes -35 ANS individuel		1 371 €
-35 ANS COUPLE		2 194 €
ABONNEMENT 12 MOIS		
Individuel		1 948 €
Couple		3 116 €
Jeune -18 ANS		391 €
Etudiant - 25 ANS		776 €
Jeunes -35 ANS individuel		1 559 €
-35 ANS COUPLE		2 492 €
Carte d'abonnement annuel VIP Entreprise TTC		4 132 €



5) DROITS D'INSCRIPTION COMPETITION TTC		
Droits d'inscription		12 €
Droits d'inscription membre		9 €
6) STAGES TTC		
Golf		
Cours individuels 1H		73 €
Cours individuels 1H à 2 pers		107 €
Fitting 45 mns		58 €
Fitting 1H30 / ANALYSE TECHNO		116 €
Parcours Accompagné 1 pers	2H	116 €
Parcours Accompagné 2 pers	2H	87 €
Parcours Accompagné 3 pers	2H	75 €
Carnet 6 cours ind 1H		382 €
Carnet 12 cours ind 1H		723 €
Découvrez le Golf	1H	23 €
Découvrez le Golf Jeunes -16ans	1H	17 €
Débutez le Golf	6H	222 €
Débutez le Golf Jeunes -16ans	6H	177 €
Performance/spécifiques	10H	336 €
Performance/spécifiques Jeunes -16ans	10H	291 €
Cours à thèmes	1H30	63 €
Passage Carte Verte		57 €
Kids Academy 6-8ans	4H	- €
Kids Academy 9-12ans	6H	159 €
Kids Academy Perf	6H	- €
Coaching individuel	8H	491 €
Tennis		
Initiation adulte		254 €
Initiation jeune		185 €
Perfectionnement adulte		254 €
Perfectionnement jeune		185 €
Pitchoun		114 €
7) LOCATION TENNIS TTC		
Location de court 1 heure: Terre Battue		24 €
Location de court 1 heure: Synthétique		16 €
Jeton éclairage		3 €
Carte abonnement 6 heures (synthétique)		80 €
Carte abonnement 6 heures (terre battue)		123 €